

République Française

Département du Doubs

Arrondissement de
Besançon

Canton de Saint-Vit

N° 2024/28/06/02

Date de convocation :

24/06/2024

Objet de la délibération :

Plantation clos des
perrières

Nota – Le Maire certifie

- que le compte rendu de
cette délibération a été
affiché à la mairie
d'Epeugney le

05/07/2024

que la convocation du
Conseil Municipal avait été
faite le

24/06/2024

- que le nombre des
membres en exercice est de
11.

Le Maire

**Registre des Délibérations
du Conseil Municipal de la Commune d'Epeugney
Séance du 28 juin 2024**

L'an deux mille vingt quatre

Le vingt-huit juin à vingt heures et trente minutes,

Le Conseil Municipal de la commune d'Epeugney s'est réuni
en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances après
convocation légale, sous la présidence de M. Guillaume
AYMONIN, Maire.

Présents : M. Guillaume AYMOUNIN, Mme Sonia
DESTAING, Mme Mégane GAUTHIER, M. Romuald
TAUVERON, M. Nicolas DEAU, M. Stéphane LOGUIOT,
M. William RUSTERHOLTZ, M. Gwenaël LE GALLO.

Absents excusés : M. Jean-Michel CLEMENT, M. Éric
CLEMENT, M. Guillaume CRETIN.

Procurations : M. Guillaume CRETIN à M. Romuald
TAUVERON, M. Jean-Michel CLEMENT à M. Guillaume
AYMONIN, M. Éric CLEMENT à Mme Sonia
DESTAING.

Il a été procédé, conformément à l'article L.2121-15 du
Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection
d'un secrétaire pris dans le Conseil, Sonia DESTAING,
ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour
remplir ses fonctions qu'elle a acceptées.

Mr le Maire a déclaré la séance ouverte.

La municipalité souhaite végétaliser les aménagements
réalisés au lotissement du Clos des Perrières. Pour réaliser
ces travaux, elle souhaite faire appel à l'entreprise

Duchesne qui lui soumet deux devis :

- La fourniture de végétaux pour un montant de
1 467.50 € composés d'arbustes de différentes tailles
pour apporter structure, ombrage et intérêt visuel et
les intégrer dans les massifs selon leur taille.
(Esplanade, massif le long du mur, à l'extrémité du
parking et le long de la rue).
- Les travaux de plantation pour un montant 6 417.60
€ comprenant la préparation du sol et la mise en place
des végétaux dans tous les massifs ainsi que la
création de prairies fleuries en bordure du chemin
piétonnier.

Après en avoir délibéré à l'unanimité des membres
présents et représentés, le Conseil Municipal décide

d'accepter ces deux devis pour le fleurissement du Clos des
Perrières.

Fait et délibéré le jour, mois, an que dessus.
Pour extrait conforme.

Le Maire,

Le secrétaire de séance

Guillaume AYMONIN

Sonia DESTAING


